

Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 7 décembre 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.384

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 9 novembre dernier, laquelle se lit comme suit :

« [...] je désire avoir accès à ces informations:

- 1) quel est le nombre exact d'organismes communautaires nationaux qui sont financièrement soutenus pour l'année en cours directement par le Programme de soutien aux organismes communautaires de la Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires du MSSS (à l'exclusion donc des organismes communautaires) régionaux soutenus par les CISSS et CIUSSS)
- 2) et quelle est la somme globale du financement accordée par le MSSS à ces organismes communautaires nationaux pour cette même période. » (*sic*)

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les renseignements demandés et détenus par le Ministère.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1